



LES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 25/04/2024

L.C.R.

Echéance le : 31/05/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilomètres	N° Commande	
4510385	0165285			Zone Expedition : 03			5190615	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5190615 DU 25/04/2024 **								
FJ-302-LB								
COMMENTAIRE R.A. : FJ-302-LB								
NUMERO DE COMMANDE :								
CAPTEUR DETECTION OBSTACLE		9827917380 C43G24	1,00	4	113,27	15,00	96,28	96,28
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								96,28
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
		Total hors taxe		Montants T.V.A.			Total T.T.C.	
PI : 96,28				(4) 20,000			115,54	
MO : 0,00		96,28		96,28				
DIV : 0,00				19,26				

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande

4510385 0165285 5190615

Echéance le : 31/05/2024

25/04/2024 115,54



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est, expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux nominal prévu par le décret n° 2013-1241 du 18 décembre 2013 pour plus de recouvrement d'un montant minimum de 40 %.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'à la date de paiement des sommes dues. Les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du lieu de la livraison des marchandises.

intégrer de leur prix

se trouve le siège de